

[]

COMMUNE DE MARCHAUX
Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 5 septembre 2017
A 20h30

Convocation : 31 août 2017

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

Conseillers présents :

CORNE Patrick, MORALES Jacky, GROSJEAN Michel, JEANNIN Mauricette, CASANOVA Marie-Françoise, BECOULET Bernard, PETITJEAN Danielle, TANGUY Jean-François, CACHOT Estelle, POMARO Marie-Ange, DEVILLERS Martial, ORMAUX Jean, JANIER-DUBRY Catherine

Conseillers absents :

HIDALGO Gisèle (procuration à PETITJEAN Danielle)

STADLER Jean-Charles (procuration à CORNE Patrick)

Ordre du jour :

1. CARRIERE : projet d'aménagement d'un circuit touristique présenté par Jean-Michel HUSSER, ONF
2. Transfert de la compétence Assainissement à la CAGB
3. Travaux d'aménagement de l'Eglise : convention avec le CAUE
4. Personnel communal : heures supplémentaires et complémentaires
5. Personnel communal : augmentation horaires Monsieur MUSCILLO Antoine
6. Personnel communal : avenant à la convention de participation du Centre de Gestion du Doubs – risque prévoyance
7. Comité des Fêtes de Marchaux : entretien de la salle polyvalente
8. CCAS : subvention 2017
9. Demandes de subventions : association « les Amis du Jardin de Marchaux » ; « les Compagnons de l'Orée du Bois »
10. Budget général : ouverture de crédits au compte 6574 « subventions aux associations »
11. SPA : convention fourrière 2017
12. Aménagement place de la Mairie : lancement des négociations

13. Projet Eolien de la Dame Blanche : étude de faisabilité

01 – SENTIER DECOUVERTE DE LA CARRIERE

Après présentation d'un projet de sentier découverte à la carrière de Marchaux par l'ONF, le conseil municipal accepte de réaliser ce projet et de le financer conjointement avec l'ONF.

Adopté par 14 voix pour, 1 abstention.

02 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CAGB

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 26 juin 2017 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne :

- Le transfert des compétences optionnelles « eau » et « assainissement »
- La mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Après délibération, le conseil se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Adopté par 15 voix pour.

03 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EGLISE : CONVENTION AVEC LE CAUE

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte de passer une convention avec la CAUE auquel il adhère pour l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du programme de travaux de l'église,
- Autorise le maire à signer la convention.

Adopté par 15 voix pour.

**04 – PERSONNEL COMMUNAL : HEURES SUPPLEMENTAIRES ET
HEURES COMPLEMENTAIRES**

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à payer des heures supplémentaires et des heures complémentaires aux agents communaux auxquels on a demandé d'effectuer des heures en plus pour nécessité de service.

Adopté par 15 voix pour.

05 – AUGMENTATION HORAIRE MONSIEUR MUSCILLO ANTOINE

Situation actuelle de M. MUSCILLO :

- Adjoint technique : 7h hebdo
- Adjoint administratif : 6h hebdo
- Contrat à durée indéterminée (APC) : 17h30

Total : 30h30 hebdomadaires

Afin de prendre en compte l'accroissement de l'activité administrative avec l'enregistrement des cartes d'identité depuis le 22 mars 2017, le conseil municipal modifie la situation de l'agent de la manière suivante :

Nouvelle situation :

- Adjoint technique : 3h30 hebdo
- Adjoint administratif : 9h30 hebdo
- CDI (APC) : 17h30

Total : 30h30 hebdomadaires

De plus, le conseil donne son accord de principe au passage de M. MUSCILLO à 35h hebdomadaires (temps plein). Il charge le maire de lui soumettre lors d'une séance ultérieure une proposition de répartition de ce temps plein entre les différents services.

Adopté par 14 voix pour, 1 abstention.

**06 – PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION
DU CDG25 – RISQUE PREVOYANCE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 1^{er} janvier 2013 de participation du Centre de Gestion du Doubs pour le risque prévoyance. Cet avenant porte sur l'actualisation des taux de cotisation.

Adopté par 15 voix pour.

**07 – COMITE DES FETES DE MARCHAUX : ENTRETIEN SALLE
POLYVALENTE**

Le conseil municipal :

- accepte de payer la facture du Comité des Fêtes concernant l'entretien de la salle polyvalente, pour un montant forfaitaire de 3 000 €,
- charge le maire d'établir le mandat administratif correspondant sur le compte 611 « prestations de services » du chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté par 15 voix pour.

08 – CCAS : SUBVENTION 2017

Comme prévu au budget primitif 2017, le conseil :

- confirme le montant de subvention au CCAS, soit la somme de 4 229 €
- charge le maire d'établir le mandat administratif correspondant sur le compte 657362 « subvention de fonctionnement CCAS »

Adopté par 15 voix pour.

**09 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : ASSOCIATIONS « LES AMIS DU JARDIN DE
MARCHAUX » ET « LES COMPAGNONS DE L'OREE DU BOIS »**

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

ASSOCIATION	COMMUNE	motif demande	date de réception	montant sollicité	montant accordé
Les Compagnons de l'Orée du Bois	village	fonctionnement général de la structure	28/08/2017	150.00	150.00
Les amis du jardin de Marchaux	village	fonctionnement général de la structure	28/08/2017	150.00	150.00

Adopté par 12 voix pour, 3 absentions.

10 – BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS

Suite à l'attribution des subventions dans la question précédente, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

Chapitre 65 – charges de gestion courante

Compte 6574 : subventions aux personnes de droit privé

+ 300 €

Pris sur l'excédent prévisionnel 2017. Adopté par 15 voix pour.

11 – SPA : CONVENTION FOURRIERE 2017

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec la SPA de Besançon et de Franche-Comté pour l'année 2016. Après délibération, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer la convention pour une durée de 1 an ; convention qui prévoit le versement à la SPA d'une rémunération forfaitaire de **0.35 € par habitant** (même tarif qu'en 2016)
- autorise le maire à signer les conventions des années à venir, sous réserve qu'il n'y ait pas de changement dans les conditions contractuelles.

Adopté par 15 voix pour.

12 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE : LANCEMENT DES NEGOCIATIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de la place de la Mairie et présente les deux devis suivants :

- Entreprise PELLEGRINI pour un montant de 53 331,50 € HT
- Entreprise BELLOTTI pour un montant de 51 595,94 € HT.

Après délibération le conseil :

- Charge le maire de procéder à la phase négociation avec les entreprises,
- S'engage à réaliser et à financer les travaux,
- Sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération du grand Besançon.

Adopté par 15 voix pour.

13 – PROJET EOLIEN DE LA DAME BLANCHE : ETUDE DE FAISABILITE

Références :

- Délibération 52/2015 du 02/09/2015
- Délibération 60/2015 du 03/11/2015
- Etude de faisabilité

Après présentation de l'étude de faisabilité, le conseil municipal se prononce **défavorablement** à la poursuite du projet.

Adopté par 15 voix.